



QUE FAIRE DU LIVRET CETTE ANNÉE ? LE SNES-FSU APPELLE À NE PAS LE REMPLIR DANS LES CONDITIONS ACTUELLES.

QUELLE CONSIGNE ?

Le SNES appelle les collègues à ne pas renseigner ce livret maintenant ni au 2^{ème} trimestre, interpelle le ministre pour lui demander un moratoire, d'accepter le débat sur la pertinence du livret et lui signifier que les enseignants refusent d'intégrer le livret dans leur pratique d'évaluation.

Si le ministre persiste dans son entêtement, le SNES appellera alors les collègues à valider, par principe, le livret de compétences pour tous les élèves en validant tous les items en fin d'année (afin de ne pénaliser aucun élève pour le DNB tout en discréditant l'idée même de socle) et médiatisera l'action au niveau national et local.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la campagne du SNES pour refonder le collège et dans la préparation du colloque national de début avril.

POURQUOI ?

Le SNES rappelle son refus de la mise en place du livret personnel de compétences - nouvelle étape dans l'imposition du socle commun, qui ne résoudra en rien les problèmes que rencontre le collège :

- Le livret augmente la charge de travail et remet en cause la notion de notation chiffrée qui reste pertinente même si ses modalités et son utilisation méritent d'être améliorées.
- Les compétences 6 et 7 de par leur transversalité posent des problèmes de fond pour être évaluées et sont récusées par les spécialistes de la compétence. (Par exemple : qui évalue "assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions" ? Dans quel cadre ? Au nom de quoi ? Comment ?)
- L'absence de curseur national rendra ce livret très inégalitaire pour les élèves.
- Le manque de précision de certains items donnera des interprétations très diverses selon les établissements et fera perdre un temps considérable aux équipes. Nous n'avons **pas de formation** pour remplir ce livret. Nous n'avons **pas de temps de concertation** pour soit-disant travailler en équipes. Nous n'avons **pas de cadrage national** pour harmoniser ces évaluations (interprétations et modalités).

Le SNES est opposé à cette évaluation exclusive par compétences parce qu'il ne lui reconnaît **aucune pertinence pédagogique** : elle ne permet pas plus aux parents de suivre correctement la scolarité de leurs enfants (voir les expériences déjà menées, et lourdement critiquées, dans d'autres pays - Suisse, Belgique, Québec...); elle implique de **lourdes menaces sur l'existence des diplômes** ; elle engendre de **profondes modifications des contenus à enseigner** ; elle consacre le recours constant à l'évaluation, qui prendra le pas sur la transmission.

La mise en place du livret de compétences s'inscrit dans une **transformation profonde des missions du collège et de la conception de la formation commune** à toute une génération.

Le diplôme reste la meilleure garantie pour la reconnaissance des qualifications et un niveau de rémunération fixé par les grilles salariales. Il s'agit aussi de lutter contre l'inscription de « portefeuilles de compétences » dans le Code du travail qui ouvrirait la porte à une libéralisation accrue à laquelle nous refusons de participer. Les conséquences d'une telle transformation sur les contenus enseignés et les pratiques des enseignants et des CPE s'inscrivent dans le renoncement de faire du collège un tremplin, pour tous les jeunes d'une génération, vers une poursuite d'étude dans une des 3 voies du lycée.

**REFUSEZ COLLECTIVEMENT
DE RENSEIGNER UN TEL LIVRET !**

